



Sabre Laser
Règlement 2022 – 2023

Table des matières

I.	Organisation des épreuves régionales	3
A.	Circuits Régionaux et Championnat Régional	4
1.	Organisation	4
2.	Appellation des compétitions.....	4
3.	Formule des compétitions.....	4
4.	Arbitrage.....	4
5.	Contrôle du matériel des participants.....	5
6.	Horaires des compétitions	5
B.	Engagements aux compétitions	5
C.	Les récompenses	5
D.	Gestion informatique et matériel nécessaire au déroulement des épreuves	6
II.	Classements régionaux.....	7
A.	Généralités	7
B.	Organisation régionale de la saison	7
C.	Combats sportifs.....	7
III.	Stages de découverte et de perfectionnement.....	9
IV.	Formation régionale des arbitres	9
V.	Formation des animateurs	9

I. Organisation des épreuves régionales

Pour toutes les compétitions comptant dans le classement régional Grand Est, les organisateurs doivent impérativement envoyer les résultats au CTS dans les plus brefs délais aux formats :

- fff (permettant la mise à jour des classements)
- pdf incluant impérativement toutes les étapes de la compétition et le classement général (permettant la mise à jour de l'extranet)

~~Selon le chapitre 1.8 du règlement sportif fédéral concernant la couverture médicale :~~

~~« Les organisateurs sont tenus à une obligation générale de sécurité et les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de participants, à la durée et au lieu de la compétition.~~

~~Ils devront écrire un plan d'organisation des secours qui sera soumis au comité régional, pour avis du médecin fédéral régional.»~~

Selon le chapitre <https://www.escrime-ffe.fr/fr/ffe/vie-du-club-et-des-comites/organiser-une-competition.html> portant sur la surveillance médicale des compétitions

« Les organisateurs de compétitions sont tenus à une obligation générale de sécurité et les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de participants, à la durée et au lieu de la compétition.

Ils devront écrire un plan d'organisation des secours qui sera soumis au Comité Régional (pour avis du médecin fédéral régional). La présence d'un médecin est obligatoire : pour toutes les compétitions nationales (circuit national, championnat de France, fête des jeunes) et pour toutes les compétitions internationales (épreuves relevant de la FIE).

Pour la surveillance médicale des compétitions vétérans, il est recommandé :

- un médecin de préférence urgentiste et licencié à la FFE, présent pendant toute la durée de la compétition, y compris pendant la période d'échauffement,
- la présence d'un kinésithérapeute est fortement souhaitée,
- de s'assurer de la disponibilité d'un défibrillateur pendant toute la durée de la compétition,
- de faire remettre au directoire technique, au moment du pointage, les autorisations d'usage thérapeutique (AUT),

Il est obligatoire de signer un contrat liant l'organisateur et le médecin, déclinant les missions et les moyens mis à disposition : le contrat surveillance des épreuves sportives. »

Les clubs organisateurs d'une épreuve seront tenus d'adresser au secrétariat du CREGE au plus tard 15 jours avant l'épreuve leur plan d'organisation des secours validé par le médecin régional.

A. Circuits Régionaux et ~~Championnat Régional~~

1. Organisation

~~Trois~~ **Quatre** Circuits Régionaux et un Championnat régional seront organisés durant la saison.

Les épreuves ont lieu prioritairement le dimanche

Les épreuves sont mixtes (hommes et dames)

Les compétitions sont ouvertes à tous les tireurs licenciés dans un club du Grand Est et âgés de plus de 18 ans. Pour les compétiteurs encore M20, un simple surclassement sera nécessaire.

En test pour la saison 2022 – 2023, des compétitions M17 ouvertes aux M15 pourront être proposées.

2. Appellation des compétitions

Le premier circuit régional aura pour nom : « L'épreuve de la Photosphère »

Le deuxième circuit régional aura pour nom : « L'épreuve de la Chromosphère »

Le troisième circuit régional aura pour nom : « L'épreuve de la Corona »

Le ~~championnat~~ **quatrième circuit** régional aura pour nom : « L'épreuve de la Lame »

3. Formule des compétitions

Pour le combat sportif, la formule « QUEST » sera préconisée.

En attente de consignes pour les katas techniques individuels et les combats chorégraphiés.

4. Arbitrage

Les organisateurs sont tenus de s'assurer du nombre d'arbitres nécessaires au bon déroulement technique des compétitions en accord avec le responsable de l'arbitrage de la commission SL du CREGE.

Les clubs sont tenus d'engager un arbitre dès quatre (4) compétiteurs inscrits. Cet arbitre doit être présent du début à la fin de la rencontre et est à la disposition du directoire technique.

Un arbitre ne peut pas être compétiteur le jour d'une épreuve.

Les arbitres touchent une indemnité journalière par l'organisateur en fonction de leur diplôme.

Niveau Formation Régionale : 30 €
Niveau Régional : 40 €
Niveau Formation Nationale : 50 €
Niveau National : 60 €

En attente des informations financières de la FFE

5. Contrôle du matériel des participants

Le matériel utilisé doit être conforme au règlement ASL FFE (règlement national pour le combat au sabre laser– Livret 1 système pour le combat sportif).

Les compétiteurs doivent venir avec leur sabre laser aux normes ASL-FFE, ainsi qu'avec l'ensemble des protections homologués par l'ASL-FFE.

Les compétiteurs peuvent se voir refuser l'accès aux tournois en cas de manquements au règlement.

6. Horaires des compétitions

Les horaires planchers des premières catégories sont les suivants :

- Appel : 10h00
- Scratch : 10h20
- Début des matchs : 10h30

B. Engagements aux compétitions

Les engagements des compétiteurs et des arbitres sont réalisés par les clubs sur l'extranet de la FFE au plus tard le ~~mercredi~~ **lundi** 23h59 précédant l'épreuve.

Les droits d'engagement de 15 € doivent être réglés sur place par les compétiteurs **ou en ligne au préalable si l'option est disponible.**

C. Les récompenses

Les 3 premiers compétiteurs de chaque catégorie sont récompensés.

Les récompenses des ~~trois~~ **quatre** circuits régionaux ~~et des championnats régionaux~~ sont fournies par le CREGE.

Le vainqueur du dernier circuit « Épreuve de la lame » se voit attribuer le titre de la « LAME d'OR 20XX »

D. Gestion informatique et matériel nécessaire au déroulement des épreuves

La salle doit pouvoir comporter 3 ou 4 arènes (pistes circulaires de 12 m de diamètre). Le public n'est pas autorisé à circuler sur les aires de combat et doit s'installer aux endroits indiqués (gradins ou espaces identifiés).

Les épreuves des combats sportifs sont gérées par le logiciel BellePoule V6 (version test actuellement) à mettre à jour régulièrement.

Joindre un document explicatif de BellePoule pour le SL

Le CREGE dispose du matériel d'affichage et de gestion des combats (Ecrans, tablettes, etc.) en stockage à Metz. Les clubs qui souhaitent l'utiliser doivent prendre contact avec la personne responsable (Philippe Bondi filipbondi@yahoo.fr).

II. Classements régionaux

A. Généralités

Des classements régionaux Seniors Mixtes pour les combats sportifs ~~les katas techniques et les combats chorégraphiés~~ sont établis tout au long de la saison.

Les classements régionaux serviront de critère de qualification dans le cas où des compétitions nationales limitées à des quotas régionaux sont mises en place.

B. Organisation régionale de la saison

La saison régionale s'articule autour de 3 circuits régionaux et d'un championnat régional :

Epreuve de la Photosphère : 6 novembre 2022 – ???

Epreuve de la Chromosphère : 22 janvier 2023 – ???

Epreuve de la Corona : 26 mars 2023 – ???

Epreuve de la Lame : 21 mai 2023 – ???

C. Combats sportifs

~~Le classement est établi sur les points ELO. Les points ELO obtenus en fin de compétition viennent remplacer les points obtenus précédemment dans le classement.~~

~~L'historique de l'année sera conservé.~~

La formule mathématique utilisée pour calculer les points obtenus lors des compétitions est la formule prise pour les classements nationaux M15 de l'escrime sportive :

$$R = F * 100 * \left(1.01 - \frac{\text{Log}(P)}{\text{Log}(N)} \right) * C$$

Avec :

- **R : Nombre de points obtenus**
- **F : Coefficient de force**
- **P : Place du combattant**
- **N : Nombre de combattants présents**
- **C : Coefficient multiplicateur**

Pour les épreuves de la Photosphère, de la Chromosphère et de la Corona :

- **F = 1,**
- **C = 1**

Pour l'épreuve de la Lame :

- **F = 1,**
- **C = 1,5**

Le classement est établi sur les 3 meilleurs résultats parmi les 4 compétitions

Le classement est réinitialisé à chaque début de saison.

Le titre de Champion Sabre Laser du Grand Est sera décerné au combattant réunissant le plus de points à l'issue de la saison.

Les 5 premiers combattants dans l'ordre du classement régional seront qualifiés pour les Championnats de France.

III. Stages de découverte et de perfectionnement

Des stages de découverte et de perfectionnement seront proposés en cours de saison selon un calendrier qui sera diffusé ultérieurement.

Une ou deux demi-journées thématiques, sous le format « séminaire », seront organisées ~~le samedi après-midi, veille des compétitions régionales~~ à destination principalement des enseignants. Les échanges porteront sur la pratique, les problèmes rencontrés, les projets, les dernières actualités, etc.

IV. Formation régionale des arbitres

La formation régionale d'arbitrage au sabre laser est ouverte aux candidats majeurs des clubs du Grand Est qui possèdent le grade consulaire (niveau club).

Les candidats doivent réussir une épreuve théorique (qcm) organisée le jour de la Journée Nationale d'Arbitrage et une épreuve pratique.

L'épreuve pratique se décompose en un stage régional de formation ~~(la même journée que le passage du QCM)~~, des épreuves à arbitrer et une évaluation effectuée par un référent sur ~~le Championnat~~ **une compétition de niveau régional.**

Saison 2022 – 2023

- **Lieux de passage des QCM dans son CID Samedi 1^{er} octobre 2022 : examen QCM et formation théorique arbitrage**
- **Metz Samedi 15 octobre 2022 : stage de formation pratique des arbitres**

V. Formation des animateurs

La formation des animateurs au sabre laser comprend 100 heures : 60 heures de stage régional et 40 heures de pratique en club sous la direction d'un tuteur identifié (Maître d'Armes ou éducateur formé au sabre laser).

Les 60 heures de stage sont réparties sur 4 week-ends dont un serait consacré aux révisions et rattrapages si nécessaire. L'hébergement et les repas sont sous la responsabilité des stagiaires.

La formation des animateurs est assurée par l'équipe technique du CREGE tous les 2 ans.

La prochaine session de formation aura lieu pendant la saison 2023 – 2024.

~~Le calendrier prévisionnel 2021 – 2022 est le suivant :~~

~~Bloc 1 : préparation physique et chorégraphie – 23 et 24 octobre 2021 à Metz~~

~~Bloc 2 : Katas Techniques – 5 et 6 février 2022 à Nancy (?)~~

~~Bloc 3 : Combats sportifs – 9 et 10 avril 2022 à Metz~~

~~Bloc 4 : Révisions/Rattrapages et Evaluation – 14 et 15 mai 2022 à Strasbourg~~

~~La formation est ouverte aux candidats majeurs, licenciés dans un club du Grand Est et possédant le diplôme d'arbitre régional. Le coût de la formation est de 120€ (prise en charge par le CREGE pour la saison 2021 – 2022). L'hébergement et la restauration sont à la charge des stagiaires.~~